

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 11 novembre 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absente :

Mme Mélina Harvey

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2024;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Dépôt du Rapport 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable sur la gestion de l'eau potable ;
7. Dépôt des déclarations intérêts pécuniaires des membres du conseil;
8. Dépôt de la liste des propriétés pour lesquelles les taxes demeurent impayées;
9. Projet de règlement numéro 474 « Règlement sur la régie interne pour y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil de la Municipalité de Saint-Hilarion » ;
10. Avis de motion relatif au projet de règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle;
11. Projet de règlement numéro 475 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle;
12. Adoption d'une politique particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (français);
13. TECQ 21019-2024 : Programmation de travaux (projet agrandissement du Chalet des sports);
14. TECQ 21019-2024 : Programmation de travaux (projet réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs);
15. Mandats au comptable pour la reddition de comptes pour le Programme PRABAM et pour la reddition de comptes du Programme TECQ 2019-2024;

16. Modification de la grille salariale des employés municipaux, référence politique de conditions de travail des employés;
17. Demande de permis spécial de circulation (chargeur avec souffleuse) à Transport Québec;
18. Décompte final projet d'agrandissement du Chalet des sports;
19. Tourisme Charlevoix : Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025;
20. Fête de Noël ;
21. Camp Le Manoir : Intérêt 2025;
22. Embauches d'opérateur en déneigement – Saisonniers;
23. Entériner l'inscription au Lab Créatik 2024 pour un agent de développement;
24. Commande de fleurs;
25. La Grande semaine des tout-petits (GSTP) : 9^e édition;
26. Cité Mémoire : Offre d'installation d'une stèle publicitaire;
27. Mandat à la firme d'hydrogéologie Akiker pour accompagnement;
28. Mandat à la firme d'hydrogéologie Akifer suivi gestion aquifère;
29. Autorisation pour le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC;
30. Activité à la bibliothèque - Proposition de conférences sur les voyages;
31. Demande au Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- Volet double vocation pour l'année 2023;
32. FQM Assurances Inc : Facture de renouvellement du contrat d'assurance municipale;
33. Mouvement Action-Chômage de Charlevoix (MAC) : Carte de membre 2025;
34. Représentation;
35. Courrier;
36. Affaires nouvelles;
37. Période de questions;
38. Levée de l'assemblée ou ajournement.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2024-11-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-11-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024 et celui de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 octobre 2024, ainsi que celui de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024 tel que déposé.

2024-11-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 158 002.22 \$ (journal des achats # 1494, journal des déboursés # 1442-1443, chèques # 17889 à 17935, prélèvements # 1729 à 1738) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 96 509.27 \$ (journal des achats # 1492-1493, journal des déboursés, # 1439 à 1441, chèques # 17878 à 17888, prélèvements # 1728) et les salaires nets pour un montant 32 796.03 \$ (dépôts # 509969 à 510025), sont acceptés.

2024-11-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Hydro Québec				182.60 \$
Hydro Québec				121.75 \$
				434.16 \$

2024-11-05

6- DÉPÔT DU RAPPORT 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023.

2024-11-06

7- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de mise à jour;

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le dépôt des formulaires de *Déclaration des intérêts des membres du conseil* dûment complétés par chacun des membres suivants :

- Patrick Lavoie
- Louise Jean
- Dominique Tremblay

- Cathy Tremblay
- Guylaine Morel
- Jean-Claude Junior Tremblay
- Mélina Harvey

2024-11-07

8- DÉPÔT DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS POUR LESQUELLES LES TAXES DEMEURENT IMPAYÉES

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité en date du 11 novembre 2024, conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec. Le montant de taxes à recevoir selon l'analyse des comptes en date du 11 novembre 2024 est de 180 007.03 \$.

2024-11-08

9- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 474 « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE POUR Y PRÉVOIR DES NORMES CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'ORDRE, LE RESPECT ET LA CIVILITÉ DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

IL est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE déposer le projet de règlement sur la régie interne pour y prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil de la Municipalité de Saint-Hilarion.

2024-11-09

10- AVIS DE MOTION RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jean-Claude Junior Tremblay qu'à une prochaine séance de conseil, il sera adopté le règlement numéro 475 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

2024-11-10

11- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE déposer le projet de règlement numéro 475 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

2024-11-11

12- ADOPTION D'UNE POLITIQUE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE (FRANÇAIS)

ATTENDU QUE le 1er juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français a été sanctionnée et a ainsi modifié la Charte de la langue française;

ATTENDU QUE de nouvelles obligations incombent aux organismes municipaux en vertu de ces changements législatifs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion doit adopter une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

ATTENDU QUE cette directive doit être transmise au ministère de la Langue française avant le 1er décembre 2024 et qu'elle doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* par la Municipalité de Saint-Hilarion soit adoptée et qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Municipalité.

2024-11-12

13- TECQ 2019-2024 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX (PROJET AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques dans la période 2023-2024 (Référence programmation no 2 - 238 220 \$ - Projet Chalet des sports).

2024-11-13

14- TECQ 2019-2024 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX (PROJET RÉFÉCTION DU CHEMIN PRINCIPAL ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE**:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques dans la période 2024-2025 (Référence programmation no 3 – 827 784 \$ - Projet Réfection chemin Principal).

2024-11-14

15- MANDATS AU COMPTABLE POUR LA REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME PRABAM ET POUR LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de contribution financière gouvernementale dans le cadre du programme PRABAM et du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inscrits à la programmation des travaux de ladite demande ainsi que les redditions de compte finales sont complétés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit mandater un vérificateur externe afin d'auditer sa reddition de compte finale pour obtenir le versement des sommes octroyées de la contribution financière gouvernementale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette et associés, pour auditer la reddition de compte finale de la municipalité de St-Hilarion dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

16- MODIFICATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, RÉFÉRENCE POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Ce point est reporté à l'ajournement.

2024-11-15

17- DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL DE CIRCULATION (CHARGEUR AVEC SOUFFLEUSE) À TRANSPORT QUÉBEC

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande d'un permis spécial de circulation auprès de Transport Québec pour le chargeur sur roues et souffleuse ainsi que le paiement des droits de permis au coût total de 546 \$ pour une durée de 6 mois.

18- DÉCOMPTE FINAL PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS

Ce point est reporté.

2024-11-16

19- TOURISME CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Charlevoix pour l'année 2025 au montant de 4 203.50 \$ plus taxes.

2024-11-17

20- FÊTE DE NOËL

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise une dépense de 750 \$ pour la tenue d'une Fête de Noël le dimanche 15 décembre 2024 de 13 h 30 à 16 h 30 au Chalet des sports.

2024-11-18

21- CAMP LE MANOIR : INTÉRÊT 2025

CONSIDÉRANT QUE Camp Le Manoir désire connaître les intentions de la municipalité pour le camp de jour 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal manifeste son intérêt à bénéficier des services du Camp Le Manoir pour l'année 2025.

22- EMBAUCHES D'OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT – SAISONNIERS

Ce point est reporté à l'ajournement.

2024-11-19

23- ENTÉRINER L'INSCRIPTION AU LAB CRÉATIK 2024 POUR UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la tenue du Lab Créatik 2024 qui aura lieu les 20 et 21 novembre au Domaine Forget;

CONSIDÉRANT QUE ces journées traiteront des thématiques concernant les enjeux suivants « Habitation abordable et collective » et « Système alimentaire territorial »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine l'inscription au Lab Créatik de monsieur Alexis Tanguay les 20 et 21 novembre 2024 au Domaine Forget au coût de 20 \$ par jour.

2024-11-20

24- COMMANDE DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire embellir les rues pour l'année 2025 par des paniers suspendus de fleurs;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité se doit de passer la commande dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la commande de paniers suspendus chez Serres Isabelle Gagnon Inc. pour un montant estimé à environ 2 200 \$ plus les taxes applicables.

2024-11-21

25- LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP) : 9^E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard au milieu où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tiendra sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise monsieur le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

2024-11-22

26- CITÉ MÉMOIRE : OFFRE D'INSTALLATION D'UNE STÈLE PUBLICITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de Cité Mémoire pour l'implantation d'une stèle sur le site de la Montagne de la Croix;

CONSIDÉRANT QUE l'installation ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'implantation d'une stèle par Cité Mémoire sur le site de la Montagne de la Croix aux conditions discutées.

2024-11-23

27- MANDAT À LA FIRME D'HYDROGÉOLOGIE AKIKER POUR ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT la proposition de travail pour de l'accompagnement supplémentaire en hydrogéologie (soutien technique) pour une banque d'environ 10 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de service pour une banque d'heures de 10 heures au coût de 120 \$ de l'heure.

2024-11-24

28- MANDAT À LA FIRME D'HYDROGÉOLOGIE AKIFER SUIVI GESTION AQUIFÈRE

CONSIDÉRANT la proposition de travail pour la poursuite du programme de gestion d'aquifère qui a pour objectif de doter la Municipalité d'un outil permettant d'effectuer un suivi adéquat de la nappe aquifère et de connaître l'évolution de chacun des ouvrages de captage exploités;

CONSIDÉRANT QUE pour le suivi, les travaux seront réalisés par la Municipalité sous la supervision d'Akifer;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des honoraires rattachés au programme de gestion d'aquifère sont de 3 946 \$ par année pour une période de 5 ans (2025 à 2030);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la compagnie Akifer pour réaliser les travaux de suivi de la nappe phréatique pour une période de 5 ans soit 19 730 \$ plus taxes, conformément à la proposition déposée.

2024-11-25

29- AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC (projet « Conférence sur les voyages » avec Pierre-Luc Côté).

QUE le montant demandé à la MRC de Charlevoix est de 419.94 \$, tel que prévu dans la demande.

2024-11-26

30- ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - PROPOSITION DE CONFÉRENCES SUR LES VOYAGES

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une conférence sur la Martinique et la Dominique à la bibliothèque le mercredi 4 décembre 2024 avec Pierre-Luc Côté, conférencier;

QUE les frais soient assumés en partie par la subvention Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix (80 % des honoraires), en partie par le Réseau Biblio (90 % des frais de déplacement) et le résiduel par la municipalité.

2024-11-27

31- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET DOUBLE VOCATION POUR L'ANNÉE 2023

Demande de compensation pour l'entretien de chemins à double vocation

RENOUVELLEMENT DE DEMANDE

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien de chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) municipale (s) à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd transmise par Groupe Lebel, division St-Hilarion, pour l'année 2023;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Rue de la Scierie	1,38 km	Résineux de forêt publique, bois forêt privée et sous-produits (copeaux, sciures, écorces)	10 649 voyages

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté:

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 1,38 km pour l'année 2023.

2024-11-28

32- FQM ASSURANCES INC : FACTURE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au renouvellement des différentes polices d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion procède au renouvellement de ses différentes polices d'assurance, et ce, au montant de 53 678.14 \$.

2024-11-29

33- MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX (MAC) : CARTE DE MEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Charlevoix sollicite la municipalité pour un soutien comme membre corporatif au coût de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'apporter sa contribution au montant de 50 \$ au MAC de Charlevoix.

34- REPRÉSENTATION

35- COURRIER

- Association de la Vallée du Gouffre - ACVG : Activité de financement - souper tourtière et soirée dansante;
- Réseau Biblio : Tarification 2025;
- Offre de vœux des Fêtes CIHO;
- Sécurité publique : Avis aux fins de prévision budgétaire – S
- somme payable par les municipalités pour les services de la Sureté du Québec;
- Communauté chrétienne de Saint-Hilarion : Remerciement pour l'entretien de la pelouse et demande de contribution financière pour le déneigement.

36- AFFAIRES NOUVELLES

2024-11-30

36.1 VŒUX DES FÊTES

CONSIDÉRANT les deux propositions pour les vœux des Fêtes de Radio MF Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la proposition à 195 \$ plus taxes pour vœux uniques (1 client, durée 15 sec, message personnalisé).

2024-11-31

36.2 MANDAT À LA MRC POUR RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT (#473) SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion mandate la MRC de Charlevoix pour la rédaction d'un règlement (#473) sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble au coût d'environ 1 000 \$.

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-11-32

38. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'ajournement de l'assemblée au mardi le 12 novembre 2024 à 19 h30 est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 09.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 décembre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 12 novembre 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance d'ajournement et adoption de l'ordre du jour ;
2. Point 16- Modification de la grille salariale des employés municipaux, référence politique de conditions de travail des employés ;
3. Point 22 - Embauches d'opérateurs en déneigement - Saisonniers ;
4. Affaires nouvelles;
4.1 Ajout de factures non-inscrites sur la liste des comptes à payer du mois ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance d'ajournement.

2024-11-33

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ouverture de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 11 novembre et l'adoption de l'ordre du jour sont proposées par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-34

2- POINT 16 - MODIFICATION DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, RÉFÉRENCE POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte les modifications à la grille salariale des employés municipaux;

QUE les nouveaux échelons octroyés soient portés en annexe à leur dossier.

Le conseiller Dominique Tremblay se retire de ce point et n'a pas participé aux discussions.

2024-11-35

3- POINT 22 - EMBAUCHES D'OPÉRATEURS EN DÉNEIGEMENT - SAISONNIERS

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal embauche monsieur Guy Jean à titre de journalier opérateur en déneigement saisonnier pour la période du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025 environ, 40 heures par semaine;

QUE le conseil accepte le report de la retraite monsieur Jocelyn Boudreault jusqu'au 15 avril 2025 à titre de manœuvre-opérateur en déneigement pour la période du 15 novembre au 15 avril 2025 environ à raison de 30 heures par semaine;

QUE les conditions en fonction de la politique en vigueur seront portées en annexe à leur dossier.

4- AFFAIRES NOUVELLES

2024-11-36

4.1 AJOUT DE FACTURES NON-INSCRITES

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Beneva				3 102.77 \$
Bureau Véritas				404.14 \$
Bureau Véritas				402.99 \$
Bureau Véritas				163.84 \$
Bureau Véritas				312.73 \$
Bureau Véritas				356.42 \$
Bureau Véritas				2 539.22 \$
Bureau Véritas				312.73 \$
				7 594.84 \$

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-11-37

6- LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

La Levée de la séance d'ajournement est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 35.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 décembre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.